



400 chemin de l'Église
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.
Fax : 05.59.69.01.19.
mairie@loubieng.fr
www.loubieng.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 07 juin 2012

L'an deux mille douze, le sept juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LARROQUE Francis, MENANT Jackie (2^{ème} Adjoint), PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel, Mesdames TESTEGUTTE Nadine (1^{er} Adjoint), BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Absents et excusés : Messieurs LAUDA Michel et BERGEROT Hervé.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Membres en exercice	11
Membres Présents	09
Membre Absent	02
Pour	09
Contre	00
Abstention	00

OBJET : Désignation d'un représentant de la Commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté des Communes de Lacq.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la communauté de Communes de Lacq dispose d'une commission locale chargée de l'évaluation des transferts de charges entre les collectivités et la structure intercommunale. Cette commission a pour mission de calculer le montant de l'attribution de compensation des Communes lorsque les statuts et / ou les compétences de la communauté de Communes ont été modifiés.

Il précise que cette commission est composée d'un membre de chaque conseil municipal des Communes de la communauté de Communes de Lagor. Le 16 septembre 2010, une délibération communale avait désigné Monsieur Jackie MENANT pour représenter la Commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté des Communes de Lacq.

Monsieur le Maire demande donc au conseil de désigner son représentant au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- CONFIRME Monsieur Jackie MENANT pour représenter la Commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté des Communes de Lacq.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.

Jean François BARTHET
MAIRE





400 chemin de l'Église
64 300 LOUBIENG

Tél : 05.59.69.19.11.

Fax : 05.59.69.01.19.

mairie@loubieng.fr

www.loubieng.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 07 juin 2012

L'an deux mille douze, le sept juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LARROQUE Francis, MENANT Jackie (2^{ème} Adjoint), PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel, Mesdames TESTEGUTTE Nadine (1^{er} Adjoint), BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Absents et excusés : Messieurs LAUDA Michel et BERGEROT Hervé.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

<i>Membres en exercice</i>	11
<i>Membres Présents</i>	09
<i>Membre Absent</i>	02
<i>Pour</i>	09
<i>Contre</i>	00
<i>Abstention</i>	00

OBJET : Désignation d'un représentant de la Commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté des Communes de Lacq.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la communauté de Communes de Lacq dispose d'une commission locale chargée de l'évaluation des transferts de charges entre les collectivités et la structure intercommunale. Cette commission a pour mission de calculer le montant de l'attribution de compensation des Communes lorsque les statuts et / ou les compétences de la communauté de Communes ont été modifiés.

Il précise que cette commission est composée d'un membre de chaque conseil municipal des Communes de la communauté de Communes de Lagor. Le 16 septembre 2010, une délibération communale avait désigné Monsieur Jackie MENANT pour représenter la Commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté des Communes de Lacq.

Monsieur le Maire demande donc au conseil de désigner son représentant au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- CONFIRME Monsieur Jackie MENANT pour représenter la Commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté des Communes de Lacq.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,

Le Maire.

Jean François BARTHET

MAIRE





400 chemin de l'Église
64 300 LOUBIENG

Tél : 05.59.69.19.11.
Fax : 05.59.69.01.19.
mairie@loubieng.fr
www.loubieng.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 07 juin 2012

L'an deux mille douze, le sept juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LARROQUE Francis, MENANT Jackie (2^{ème} Adjoint), PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel, Mesdames TESTEGUTTE Nadine (1^{er} Adjoint), BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Absents et excusés : Messieurs LAUDA Michel et BERGEROT Hervé.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

<i>Membres en exercice</i>	11
<i>Membres Présents</i>	09
<i>Membre Absent</i>	02
<i>Pour</i>	09
<i>Contre</i>	00
<i>Abstention</i>	00

OBJET : Désignation d'un représentant de la Commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté des Communes de Lacq.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la communauté de Communes de Lacq dispose d'une commission locale chargée de l'évaluation des transferts de charges entre les collectivités et la structure intercommunale. Cette commission a pour mission de calculer le montant de l'attribution de compensation des Communes lorsque les statuts et / ou les compétences de la communauté de Communes ont été modifiés.

Il précise que cette commission est composée d'un membre de chaque conseil municipal des Communes de la communauté de Communes de Lagor. Le 16 septembre 2010, une délibération communale avait désigné Monsieur Jackie MENANT pour représenter la Commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté des Communes de Lacq.

Monsieur le Maire demande donc au conseil de désigner son représentant au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- CONFIRME Monsieur Jackie MENANT pour représenter la Commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté des Communes de Lacq.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.

Jean François BARTHET
MAIRE

